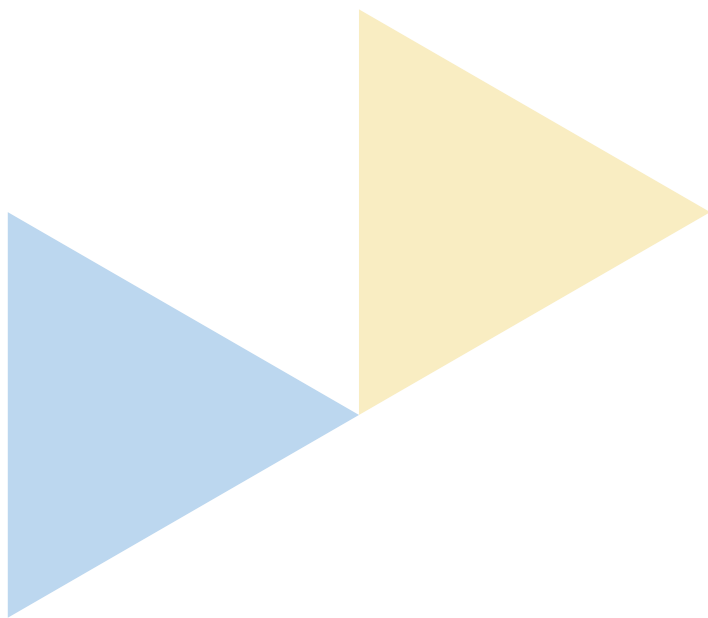


Dossier



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et d'Eurostat pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Confinement du printemps 2020 : un impact économique différencié selon les départements

En mars 2020, du fait du premier confinement de la population lié à la propagation du virus Covid-19, les ménages réduisent leurs dépenses, l'activité économique ralentit fortement et le recours au chômage partiel est massif.

L'intensité de ces évènements est cependant variable selon les départements. Elle est en partie fonction de leur orientation économique, tous les secteurs d'activité n'étant pas affectés de manière similaire par la crise sanitaire et les mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie. Dans les départements alpins ou pyrénéens, le confinement met fin brutalement à la saison touristique hivernale. La baisse de l'activité économique, mesurée par le volume d'heures rémunérées, et celle des transactions par carte bancaire CB en face-à-face y sont davantage marquées. L'activité ralentit également fortement dans des départements industriels où est implantée la fabrication de matériels de transport comme le Haut-Rhin ou le Doubs (automobile) et la Haute-Garonne (aéronautique). À l'inverse, dans les départements plus orientés vers l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, la baisse d'activité est moins forte, d'autant que certains d'entre eux bénéficient de la présence de personnes venues s'y installer pour le confinement. En réponse à la baisse d'activité, le travail intérimaire s'effondre et les situations d'emploi où les personnes ne travaillent pas ou partiellement (activité partielle, congé pour garde d'enfants) se développent. L'emploi permanent est relativement préservé.

Le redémarrage de l'économie est progressif en fonction de la levée des restrictions. En juin, l'activité économique est toujours inférieure à son niveau d'avant-crise, notamment dans plusieurs départements très urbanisés où pèsent davantage les activités de culture et de loisirs, ou encore le transport et l'entreposage qui peinent à redémarrer. L'emploi permanent se dégrade aussi dans les départements les plus touristiques.

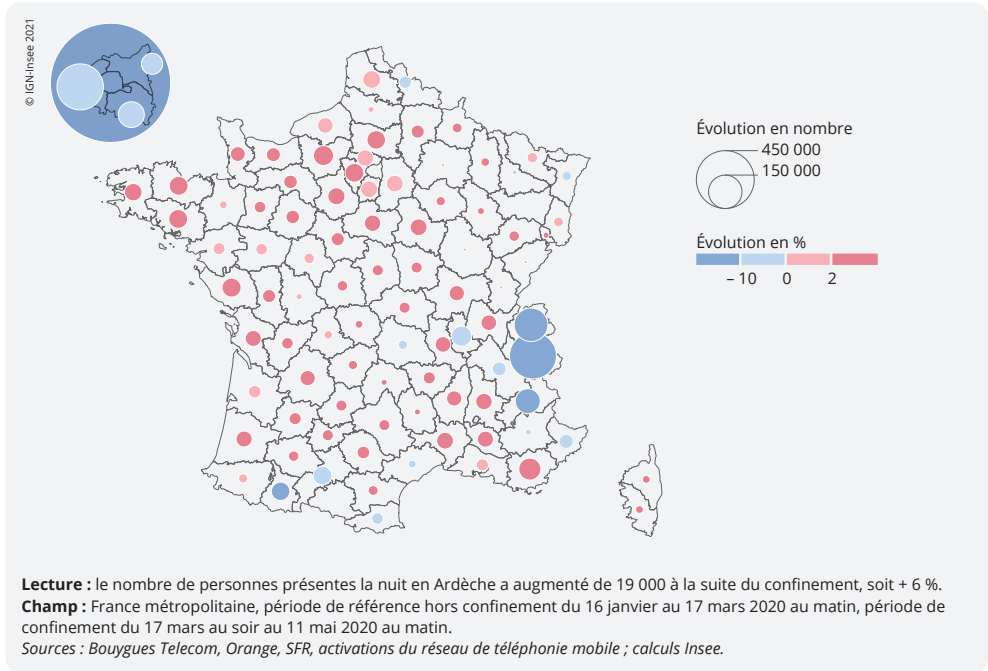
Après un relatif retour à la normale au 3^e trimestre, le second confinement à partir de novembre 2020, avec des restrictions différentes du premier confinement, va de nouveau fragiliser les départements les plus urbanisés ainsi que les départements touristiques dépendant d'une clientèle internationale ou tributaires du trafic aérien (Corse ou les DOM).

À la suite de la propagation du virus Covid-19, la population française est confinée à compter du 17 mars 2020. Les sorties du domicile sont alors limitées aux seules premières nécessités. Plusieurs types d'établissements sont fermés : les établissements accueillant du public, les commerces « non essentiels », les crèches ainsi que les établissements scolaires et universitaires. À ces fermetures réglementaires s'ajoutent des fermetures temporaires d'usines ou de chantiers en attendant la mise en place des protocoles sanitaires recommandés.

La population présente baisse fortement en Savoie ou à Paris, elle augmente dans les départements du littoral ou en périphérie des métropoles

Le confinement provoque des mouvements importants de population : des personnes en vacances ou en déplacement rentrent dans leur résidence habituelle, des étudiants rejoignent le domicile de leurs parents, des citadins s'installent dans leur résidence secondaire ou chez des proches en zone moins dense, etc. Ainsi, la population présente baisse fortement dans les départements touristiques de montagne et dans les départements siège d'une métropole ► **figure 1**. En Savoie, la population présente diminue de 30 % au moment du confinement, soit 180 000 personnes de moins. Il s'agit de la baisse la plus forte, en valeur relative, des départements français. À Paris, la population présente diminue également beaucoup au moment du confinement : - 20 %, soit - 450 000 personnes. Plus de la moitié de cette baisse est le fait de personnes n'y résidant pas habituellement, touristes ou

► 1. Évolution du nombre de métropolitains présents dans le département lors du confinement



personnes en déplacement professionnel. S'ajoutent aussi de nombreux départs de résidents parisiens à la recherche de lieux de confinement moins denses ou de logements plus spacieux et d'étudiants auprès de leurs parents. À l'inverse, la population présente augmente dans plusieurs départements disposant de nombreuses résidences secondaires situés en périphérie des principales métropoles, dans le centre de la France ou dans les zones très attractives du Sud-ouest et du littoral atlantique. La hausse est la plus forte dans l'Yonne, département du bassin parisien (+ 7 %).

Les transactions par carte bancaire CB chutent plus fortement là où la population présente diminue

Sur tout le territoire, juste avant le confinement, les transactions par carte bancaire CB en face-à-face augmentent légèrement, signalant un comportement de stockage de biens alimentaires de la part des ménages ► encadré 1. Ensuite, dès la première semaine complète de confinement (du 23 au 29 mars), la consommation des ménages chute très fortement : les transactions par carte bancaire diminuent de 60 % par rapport à la première semaine de mars. Cela concerne en particulier les achats de carburants, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement) ainsi que des services d'hébergement, de restauration ou de loisirs.

Cette chute des transactions par carte bancaire CB est d'autant plus forte dans les départements où la population présente a diminué au moment du confinement ► figure 2. Ainsi, elle dépasse 70 % en Savoie, à Paris et dans les Hautes-Alpes, où les départs de population ont été massifs. La baisse des transactions par carte bancaire CB est également élevée dans les départements les plus affectés par la pandémie comme le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, le Territoire de Belfort ou la Seine-Saint-Denis, ainsi que dans les départements sièges de ville universitaire comme Paris, le Rhône ou la Haute-Garonne, dont une partie des étudiants sont partis. Ce sont également des départements où

► 1. Des sources inédites pour suivre les effets économiques de la crise sanitaire de la Covid-19

Pour analyser au plus près la situation économique pendant la crise sanitaire, l'Insee a mobilisé des sources d'informations inhabituelles en complément ou à la place des sources statistiques habituelles. Des sources statistiques quotidiennes ou hebdomadaires, appelées données « haute fréquence » ont ainsi été mobilisées :

Données de téléphonie mobile pour suivre les mouvements de population

L'étude des mouvements de population au moment du confinement utilise des données anonymisées et agrégées de téléphonie mobile fournies par Bouygues Telecom, Orange Business Services France et SFR. Les activations de réseau téléphonique permettent de compter les présences dans un département en distinguant les résidents et les non-résidents (le département de résidence étant identifié par les opérateurs par l'adresse de facturation de l'abonnement) une nuit donnée puis la nuit suivante. L'analyse repose sur l'hypothèse que les comportements des clients des trois opérateurs sont extrapolables à ceux de l'ensemble de la population.

Données sur les transactions bancaires pour suivre une partie de la consommation des ménages

Les montants des transactions par carte bancaire en face-à-face proviennent de Cartes Bancaires CB. Elles sont anonymisées et agrégées à l'échelle départementale. Elles concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut couvrir aussi des entreprises. Elles couvrent l'essentiel des transactions bancaires, avec et sans contact, à l'exception des transactions en vente à distance (internet). Les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.) ne sont pas suivies.

Déclaration sociale nominative (DSN) pour suivre le nombre de personnes en activité partielle ou en arrêt de travail et le volume d'heures rémunérées

La déclaration nominative de données sociales est un fichier produit à partir des données de paye des salariés du secteur privé. Elle regroupe des informations sur le salarié, notamment les périodes d'arrêt maladie, d'activité partielle, ou la fin d'activité, pour communiquer ensuite les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des salariés aux organismes concernés.

Elle permet de calculer le **volume d'heures rémunérées** qui correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail.

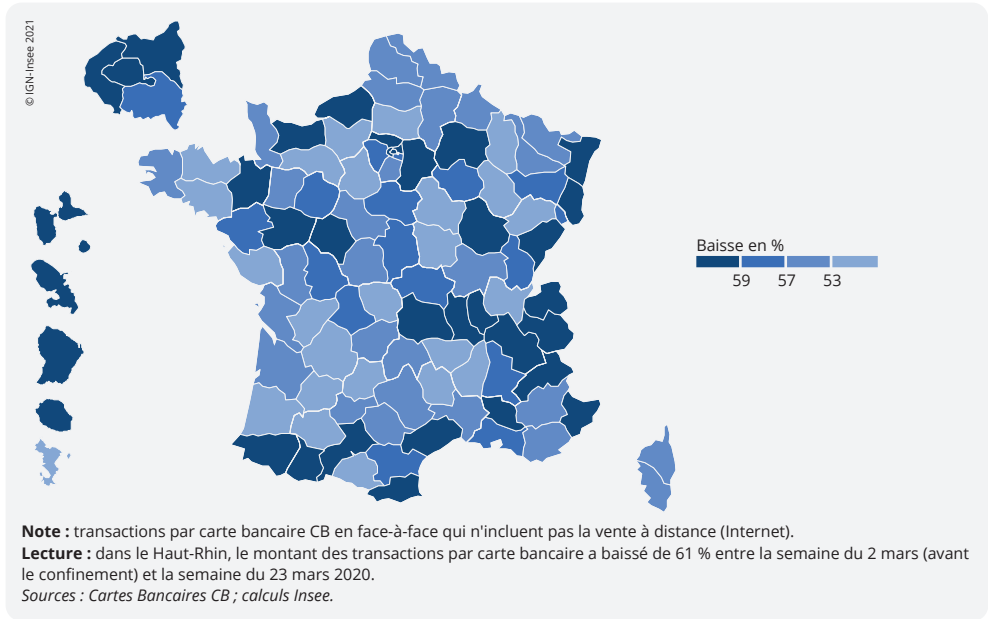
Ce volume d'heures rémunérées permet d'analyser les fluctuations de l'activité économique. Il ne constitue cependant pas une mesure directe de l'activité du fait de certaines absences considérées comme du travail rémunéré et du fait aussi que la rémunération des salariés peut ne pas refléter les fluctuations de leur productivité.

se concentrent d'importantes zones commerciales dont la zone de chalandise dépasse les limites départementales. Leur fréquentation a baissé avec le confinement au profit de commerces plus proches du domicile.

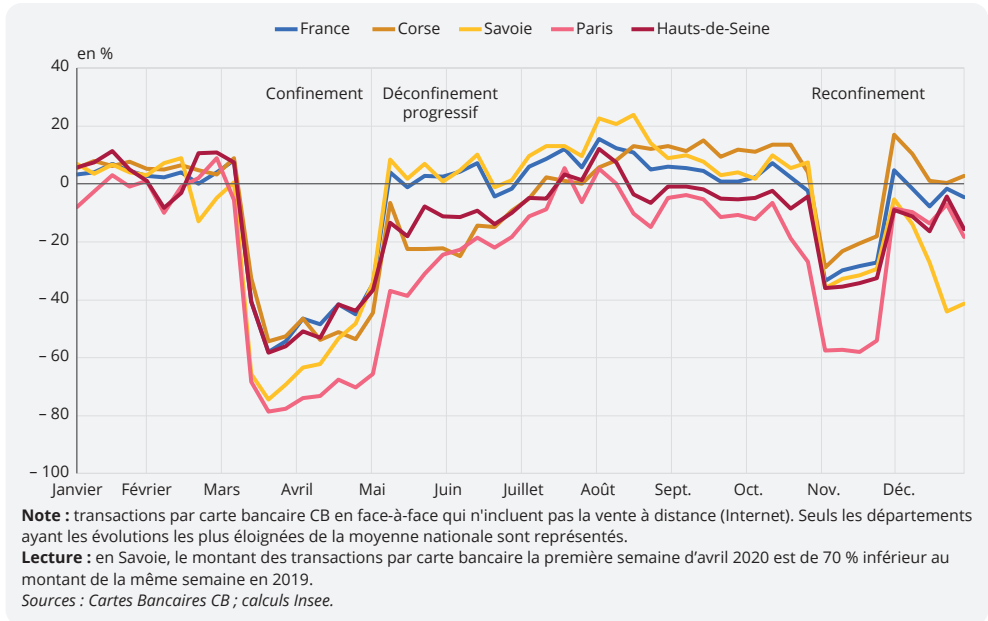
À l'inverse, la baisse des transactions par carte bancaire CB est plus limitée dans les départements peu denses du Gers, de la Lozère, du Lot, de l'Ardèche ou de l'Eure, ainsi que dans les départements où sont localisées de nombreuses résidences secondaires.

Le montant des transactions par carte bancaire CB augmente ensuite légèrement début avril, mais reste très inférieur au niveau d'avant le confinement. Cette légère hausse résulte de la réouverture des ventes à emporter dans la restauration, des magasins de bricolage et plus tard des jardineries. Par ailleurs, la carte bancaire est davantage utilisée pour des transactions de faibles montants, avec le développement de la pratique du « sans contact » et le relèvement du plafond de 30 à 50 euros pour ce type de transactions ► **figure 3**.

► 2. Évolution des transactions par carte bancaire CB entre la semaine du 2 mars 2020 et la semaine du 23 mars 2020



► 3. Évolution des transactions par carte bancaire CB sur 12 mois glissants



Les déplacements matinaux diminuent fortement

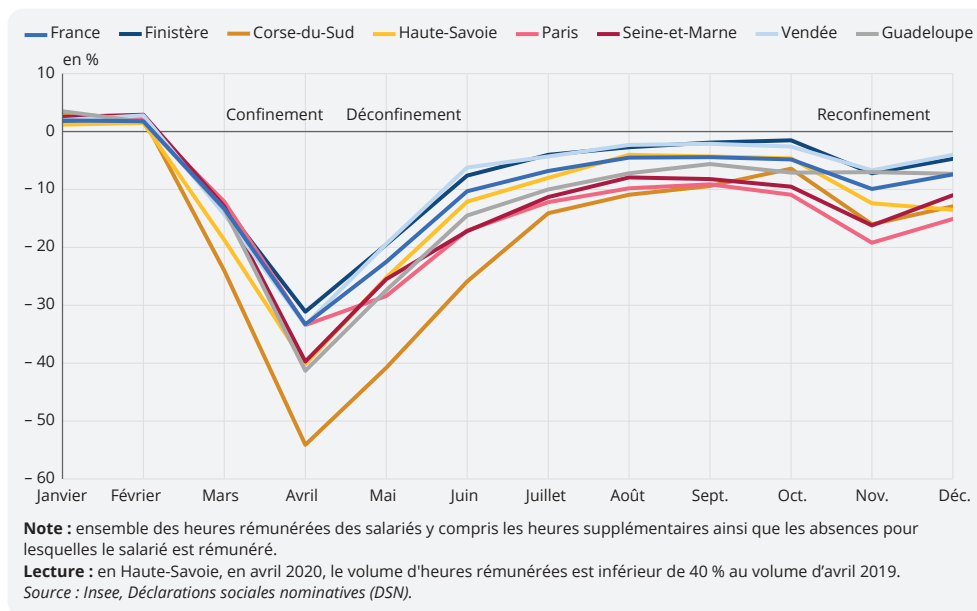
Pendant les deux premières semaines complètes de confinement (du 23 mars au 5 avril), les déplacements matinaux se réduisent des trois quarts. Cela reflète à la fois la chute de l'activité et le développement du télétravail. La baisse des déplacements est la plus forte dans les métropoles, où les emplois peuvent plus facilement être exercés en télétravail, notamment les plus qualifiés. En effet, en France, 58 % des cadres ont télétravaillé pendant le confinement, mais seulement 2 % des ouvriers.

Forte baisse du volume d'heures rémunérées dans quelques secteurs d'activité

Avec le confinement, l'activité économique ► **encadré 1** diminue fortement comme en témoigne la baisse du volume d'heures rémunérées des salariés du secteur privé (- 33% en avril 2020 par rapport à avril 2019) ► **figure 4**. Compte-tenu de leur poids dans l'économie et de l'évolution de leur activité, quelques secteurs concentrent cette baisse des heures rémunérées : le commerce et la réparation automobile, la construction, l'hébergement et la restauration, et les industries.

La baisse des heures rémunérées est très forte dans trois secteurs d'activité : l'hébergement et la restauration (- 80 %), les services aux ménages (- 55 %) et la construction (- 55 %). Viennent ensuite la fabrication de matériels de transport, les autres industries, le commerce et la réparation automobile ainsi que les activités immobilières, où le volume d'heures rémunérées se réduit d'environ un tiers. La baisse est plus modérée (de l'ordre de - 20 %) dans les industries agroalimentaires avec la continuité des activités du commerce alimentaire, ou encore dans des secteurs pouvant recourir au télétravail comme l'information et la communication.

► 4. Évolution du volume mensuel des heures rémunérées en 2020 par rapport à 2019



La baisse du volume d'heures rémunérées est assez homogène sur le territoire

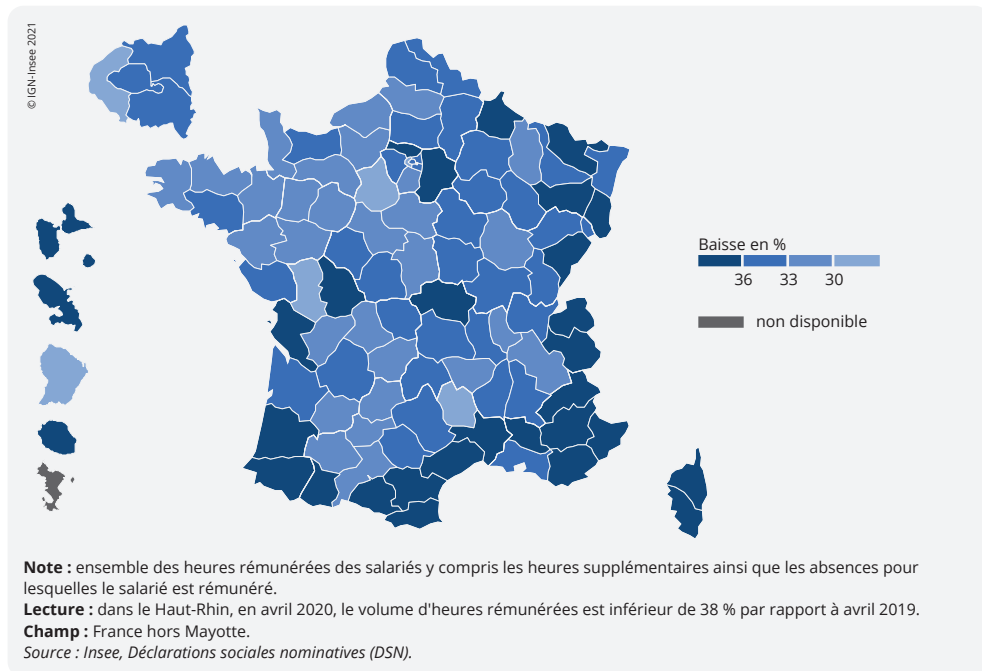
La baisse du volume d'heures rémunérées est comprise entre 30 et 40 % pour les trois quarts des départements. Elle est davantage marquée dans les départements de l'est et du sud de la France métropolitaine, dans ceux de l'est parisien ainsi qu'en Corse, Guadeloupe, Martinique et à La Réunion. À l'inverse, elle est nettement moindre dans les départements de l'ouest et du centre

► **figure 5.**

L'orientation économique des départements explique en partie ces différences. Ainsi, les départements touristiques, qui accueillent habituellement de nombreux vacanciers au printemps, sont très concernés par la forte réduction des heures rémunérées dans l'hébergement et la restauration. À l'Est, le Doubs ou le Haut-Rhin sont davantage exposés à la réduction de l'activité dans la fabrication de matériel de transport. La baisse des heures rémunérées est marquée aussi en Seine-et-Marne, où se situent Disneyland Paris ainsi qu'une partie de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. À l'inverse, les départements de l'ouest parisien sont plus préservés grâce à leur profil plus orienté vers des activités susceptibles d'être télétravaillées, comme l'information et la communication, la finance et l'assurance. De même, les départements bretons bénéficient de la moindre réduction d'activité dans les industries agroalimentaires.

À cet effet sectoriel direct s'ajoute un effet territorial qui peut être notable ► **encadré 2.** Dans les départements de montagne ou du pourtour méditerranéen, l'arrêt de la fréquentation touristique en avril provoque une forte baisse d'activité non seulement dans l'hébergement et la restauration mais aussi, par effet d'entraînement, dans le commerce et la réparation automobile, la construction ou les services aux ménages. S'ajoute aussi dans le cas des départements corses ou des départements d'outre-mer (DOM) une forte réduction des effectifs dans le transport et l'entreposage mis en difficulté par le quasi-arrêt du trafic tant maritime qu'aérien ► **figure 6.** Toute l'**économie présenteielle** y tourne au ralenti. Les départements de l'Est, très affectés par la pandémie, subissent aussi un plus fort ralentissement de leur activité présenteielle.

► 5. Évolution des heures rémunérées en avril 2020 par rapport à avril 2019

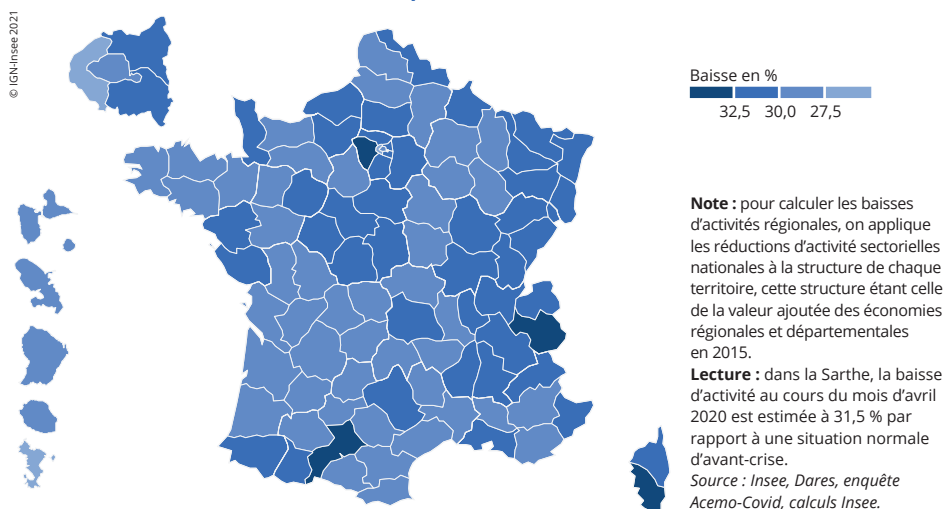


► 2. Estimation structurelle de pertes d'activité par département et effets locaux

La forte chute de l'activité économique à la suite du confinement de mars 2020 est très inégale selon les secteurs. Elle est estimée à - 30 % en avril pour l'ensemble de l'économie et s'élève à - 70 % dans la fabrication de matériels de transport ou l'hébergement-restauration, et seulement à - 16 % dans les industries agroalimentaires. Ces estimations nationales de l'évolution de la valeur ajoutée ont été réalisées en formulant des hypothèses sur la part d'activité maintenue à partir de différentes sources, notamment des données des fédérations professionnelles ainsi que des données sur la consommation d'électricité, les transports ferroviaires ou les transactions par carte bancaire.

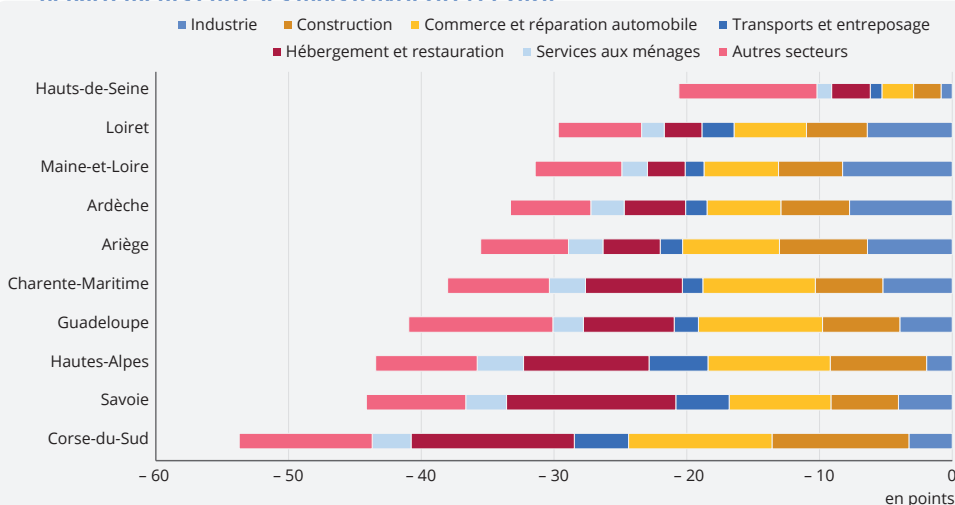
À partir de ces résultats nationaux, une perte d'activité structurelle départementale est estimée en appliquant les évolutions sectorielles nationales aux activités de chaque département ► **figure**. Un secteur d'activité est supposé affecté avec la même intensité sur l'ensemble du territoire. Bien que forte, cette hypothèse est probable du fait que les mesures de confinement sont uniformes sur le territoire. Les résultats obtenus mettent en évidence les départements dont l'économie est la plus fragilisée compte tenu de la nature de leurs activités : départements touristiques, départements où est fortement implanté le secteur de la fabrication de matériel de transport, etc. Ainsi, en avril, cette chute d'activité « structurelle » est un peu plus forte, de l'ordre de 30 à 34 % dans les départements les plus touristiques où l'hôtellerie et la restauration représentent une plus forte part de la valeur ajoutée, comme les départements alpins (Savoie, Haute-Savoie, Hautes Alpes) ou les départements du Sud (Alpes-Maritimes, Corse-du-Sud et Haute-Corse). La Haute-Garonne, les Yvelines et le Doubs, ou le Haut-Rhin où sont présents les principaux constructeurs ferroviaires, aéronautiques et automobiles, sont aussi très exposés à la baisse de l'activité.

► Évolution de l'activité en avril 2020 par la méthode structurelle



Cependant, ces évolutions structurelles ne rendent que partiellement compte de la réalité. Des effets locaux existent. Par exemple, un même secteur d'activité peut être davantage affecté dans un département du fait de sa concentration dans un même établissement ou à l'inverse du fait de sa répartition dans des petites structures moins dépendantes de marchés internationaux. Des effets d'entraînement peuvent aussi différencier les évolutions départementales d'un même secteur. Ainsi, le commerce a été davantage affecté dans les départements touristiques où la demande a chuté brutalement. De fait, les différences entre départements sur l'évolution structurelle d'activité sont moins marquées que celles sur l'évolution des heures rémunérées qui rend compte de la réalité et cumule donc des effets structurels et des effets locaux.

► 6. Contribution des secteurs à l'évolution des heures rémunérées dans quelques départements entre les mois d'avril 2019 et 2020



Notes : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré ; les autres secteurs rassemblent les secteurs de l'énergie et des services autres que les services aux particuliers

Lecture : en Corse-du-Sud, le volume d'heures rémunérées baisse de 54 % en avril 2020 par rapport à avril 2019, dont 10 points du fait du secteur « commerce et réparation automobile ».

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, Déclarations sociales nominatives (DSN).

Forte hausse de l'activité partielle

Les entreprises recourent massivement à l'activité partielle dont le dispositif est transformé face à l'ampleur de la crise sanitaire. Pour toutes les demandes effectuées à partir du 1^{er} mars 2020, l'État prend en charge tout ou partie du salaire net. Les salariés sont aussi autorisés à rester à la maison pour pallier la fermeture des écoles en posant des jours « garde d'enfants » ou des arrêts maladie. Ces mesures entrent très rapidement en vigueur. Ainsi, dès le vendredi 20 mars, 31 % des salariés sont absents de leur travail pour activité partielle, arrêt maladie ou garde d'enfants, soit une hausse de 28 points par rapport à début mars.

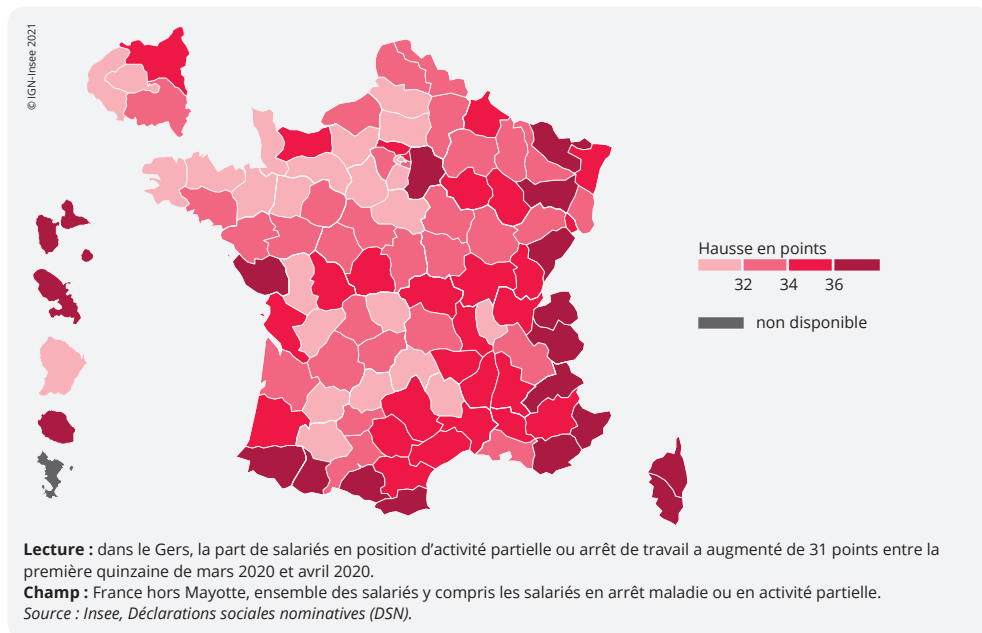
Globalement, les mêmes départements cumulent les plus fortes baisses des heures rémunérées et les plus fortes hausses des situations d'emploi où les personnes ne travaillent pas ou partiellement : les départements touristiques du massif alpin et du pourtour méditerranéen ainsi que dans quelques départements industriels orientés vers la fabrication de matériels de transport. À l'inverse, les situations d'emploi où les personnes ne travaillent pas ou partiellement sont moins fréquentes dans l'ouest de la France métropolitaine, où l'activité a moins diminué ► [figure 7](#).

Chute de l'emploi intérimaire surtout dans les départements touristiques et industriels

Le dispositif d'activité partielle limite les licenciements, mais il ne concerne pas les intérimaires dont les contrats ne sont pas renouvelés. Entre fin décembre 2019 et fin mars 2020, l'emploi salarié diminue de 1,9 % en France, soit 488 000 emplois de moins, les deux tiers étant des emplois intérimaires.

La baisse de l'emploi est donc plus marquée dans les départements où les intérimaires sont plus nombreux ► [figure 8](#). C'est le cas des départements touristiques de montagne qui subissent de plein fouet la fermeture des stations de ski ; ou encore de plusieurs départements de l'Est comme le Territoire de Belfort, la Haute-Saône, la Haute-Marne, le Doubs ou l'Ain où des industries, en particulier celle de fabrication de matériels de transport, emploient de nombreux intérimaires.

► 7. Évolution de la part des salariés en situation d'arrêt maladie ou d'activité partielle en avril 2020 par rapport à la première quinzaine de mars 2020

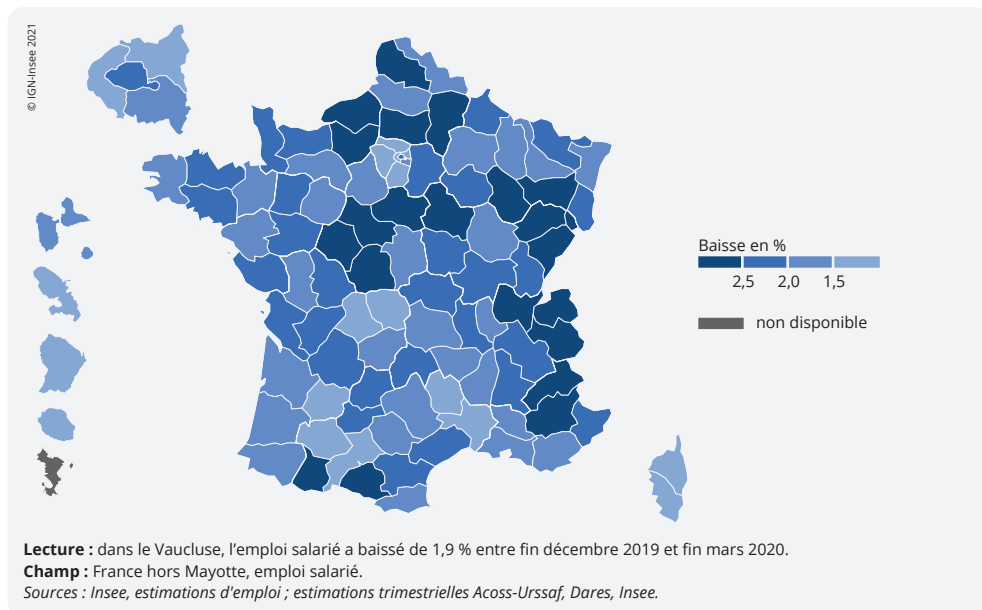


À l'inverse, l'emploi diminue peu au cours du 1^{er} trimestre 2020 dans des départements plus agricoles comme le Gers, la Lozère, la Corse-du-Sud, la Haute-Corse ou le Gard ainsi que dans plusieurs départements de la couronne parisienne au profil tertiaire comme les Hauts-de-Seine, les Yvelines, l'Essonne ou le Val d'Oise. La baisse de l'emploi reste aussi limitée dans plusieurs départements de l'Ouest où l'industrie agroalimentaire est très implantée. Les services administratifs ou les activités scientifiques, techniques et de soutien y sont également moins présents, ce qui expose moins ces départements au ralentissement de ces secteurs qui souffrent de l'attentisme des entreprises et de la baisse de la demande qui leur est adressée.

Une hausse limitée du chômage au 1^{er} trimestre

Le développement de l'activité partielle a préservé l'emploi permanent et a limité la hausse du chômage. Au 1^{er} trimestre 2020, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) a même paradoxalement diminué car deux conditions pour être considéré comme chômeur sont difficilement mises en œuvre : les personnes sans emploi ne sont plus en capacité de se déplacer pour faire des démarches de recherche d'emploi ou elles sont moins disponibles pour accepter un emploi (contrainte de garde d'enfants par exemple). Pôle emploi enregistre peu de nouvelles inscriptions de demandeurs d'emploi et aussi peu de sorties, mais de fortes variations entre les catégories, avec une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, sans emploi, et une baisse des demandeurs d'emploi de catégorie B et C, c'est-à-dire des personnes en activité réduite. Au total, le nombre de chômeurs de catégories A, B et C augmente de 2,2 % entre fin décembre 2019 et fin mars 2020. Toutefois cette hausse dépasse 8 % dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie très affectés par la baisse de l'activité et celle du nombre d'intérimaires.

► 8. Évolution de l'emploi salarié au 1^{er} trimestre 2020



Avec le déconfinement, les transactions par carte bancaire CB rebondissent et rattrapent le niveau de 2019 sauf à Paris et en Corse

En mai, l'activité économique reprend. Ce redémarrage progressif suit les étapes du déconfinement : le 11 mai avec la réouverture des établissements accueillant du public, le 2 juin avec la réouverture des cafés et restaurants et fin de la limitation des déplacements et enfin le 15 juin avec le retour de tous les élèves dans les établissements scolaires.

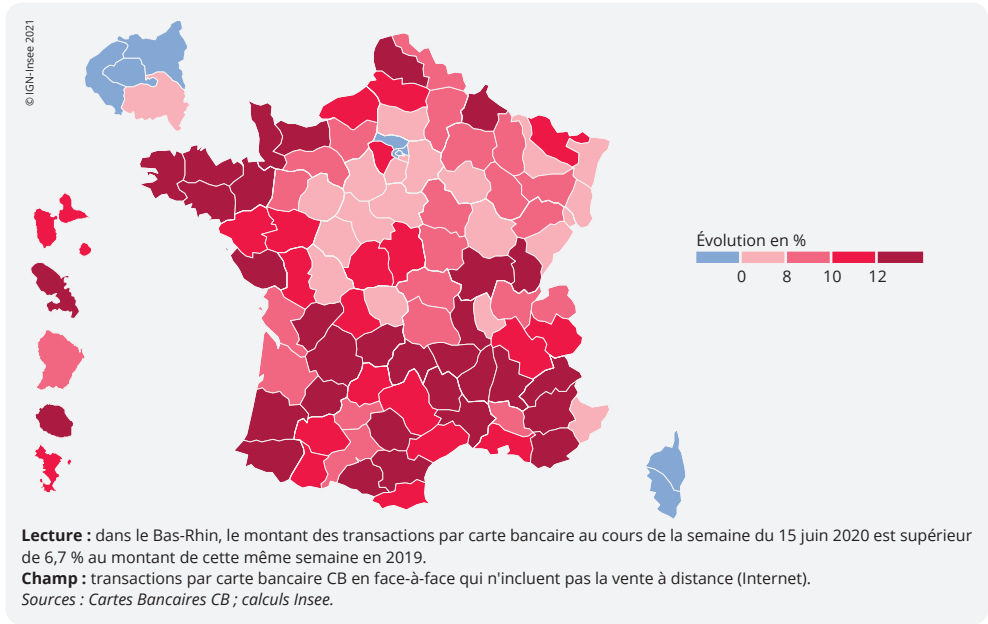
La consommation des ménages rebondit dès le 11 mai avec un rattrapage d'une partie des dépenses non effectuées pendant le confinement, coiffure et habillement par exemple. Les transactions par carte bancaire augmentent dans tous les départements et le volume des transactions rattrape voire dépasse celui de 2019. Deux territoires font cependant exception avec des transactions par carte bancaire au-dessous de leur niveau de 2019 jusqu'à fin juin : la Corse où les touristes sont venus moins nombreux qu'en 2019 ; Paris et une partie de sa couronne où de nombreux étudiants ne sont pas revenus ► **figure 9** et où les touristes d'affaires et de loisirs restent rares.

En juin, le déficit d'heures rémunérées s'atténue mais reste élevé dans quelques départements

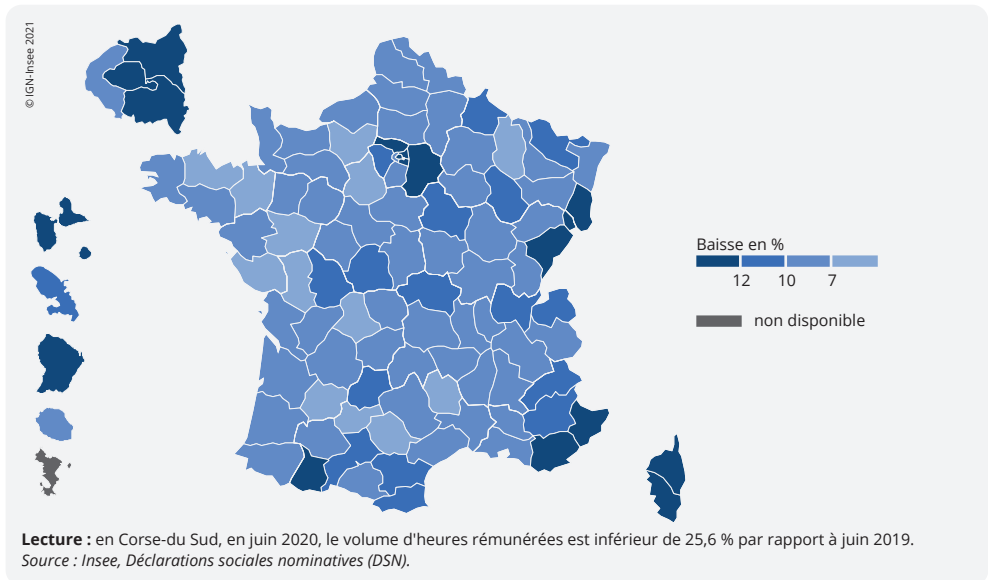
En juin, le volume d'heures rémunérées reste en retrait de 10 % par rapport à juin 2019. Ce déficit continue d'affecter fortement l'hébergement et la restauration (- 36 % en juin 2020 par rapport à juin 2019), les services aux ménages (- 22 %) et la fabrication de matériels de transport (- 20 %). Le transport tourne toujours au ralenti. À l'inverse, la construction et le commerce retrouvent presque leur niveau de 2019.

Les écarts entre départements se creusent, avec un déficit d'activité estimé qui varie de - 26 % pour la Corse-du-Sud à - 5 % pour les Deux-Sèvres ou les Côtes-d'Armor ► **figure 10**. Plusieurs départements peinent à retrouver un niveau d'activité comparable à celui de juin 2019. C'est le cas du pourtour méditerranéen où la fréquentation touristique demeure nettement plus faible qu'habituellement.

► 9. Évolution des transactions par carte bancaire CB de la semaine du 15 juin 2020 par rapport à la même semaine en 2019



► 10. Évolution des heures rémunérées en juin 2020 par rapport au mois de juin 2019



De fait, la baisse du volume d'heures rémunérées y reste forte dans l'hébergement et la restauration mais aussi dans le commerce, le transport et l'entreposage ainsi que dans les industries agroalimentaires en Corse. À Paris et dans plusieurs départements de sa couronne, l'activité est également moindre qu'en 2019 notamment du fait de la désaffection des touristes. Le volume d'heures rémunérées y reste aussi déficitaire par rapport à 2019 dans les activités scientifiques et techniques, et les activités de soutien aux entreprises. Le ralentissement dans la fabrication de matériels de transport affecte toujours le Doubs et la Haute-Garonne.

Au 2^e trimestre, la baisse de l'emploi total est plus marquée dans les départements du Sud, de l'Est et de l'Île-de-France

Au 2^e trimestre, l'emploi salarié baisse de 0,8 % (- 201 000 emplois). L'intérim, flexible par nature, regagne 108 000 emplois (+ 23 %) sans retrouver toutefois son niveau d'avant crise. Hors intérim, l'emploi salarié continue de se dégrader à un rythme supérieur à celui du 1^{er} trimestre (- 309 000). Les effectifs se contractent dans tous les secteurs d'activité, à l'exception de la construction où les effectifs salariés se maintiennent.

L'emploi s'effondre dans l'hébergement et la restauration dont les établissements ne rouvrent que début juin avec un protocole sanitaire strict. Après avoir réduit son nombre d'intérimaires au 1^{er} trimestre, la fabrication de matériels de transport contracte cette fois-ci ses effectifs. Le nombre de salariés agricoles diminue aussi, avec les difficultés à embaucher une main d'œuvre saisonnière étrangère freinée dans ses déplacements. Les difficultés persistent aussi dans le transport et l'entreposage. La baisse du nombre d'emplois s'accroît fortement dans des secteurs qui ne renouvellent pas des contrats de travail à durée limitée, comme les activités scientifiques et techniques, et les services administratifs et de soutien, ou les services non marchands, notamment les établissements d'enseignement et l'administration publique.

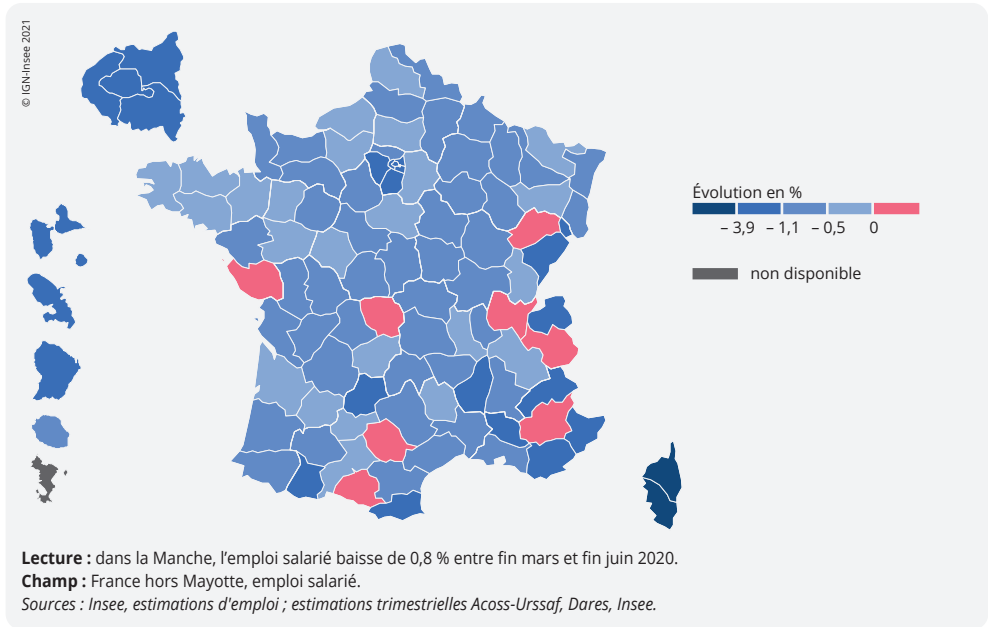
La baisse de l'emploi au 2^e trimestre 2020 est plus intense dans les départements dont le volume d'heures rémunérées en juin 2020 reste inférieur à celui de 2019. C'est le cas de départements touristiques du Sud dont la saison peine à démarrer ainsi que de départements de l'Est exposés aux difficultés persistantes dans l'industrie ► **figure 11**. Viennent ensuite plusieurs départements de la couronne parisienne comme les Yvelines, le Val d'Oise, l'Essonne, le Val-de-Marne ou les Hauts-de-Seine impactés par le fort ralentissement des transports, tant au stade de la fabrication de matériels de transport que des services de transport et d'entreposage. L'emploi se dégrade aussi dans les Hauts-de-Seine où la production cinématographique est très implantée. Dans tous ces départements, le recours à l'activité partielle ne compense pas le déficit d'heures rémunérées et ne permet pas de préserver l'emploi permanent. À l'inverse, l'emploi continue à mieux résister dans les départements de l'Ouest où l'activité est mieux préservée.

Après un relatif retour à la normale au 3^e trimestre, le second confinement à partir de novembre 2020, avec des restrictions différentes du premier confinement, va de nouveau fragiliser les départements les plus urbanisés ainsi que les départements touristiques dépendant d'une clientèle internationale ou tributaires du trafic aérien ► **encadré 3**. Par ailleurs, malgré les mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers, les conséquences sociales de la crise se font sentir. Le nombre de bénéficiaires du RSA augmente ainsi de 8,3 % entre novembre 2019 et novembre 2020 en France métropolitaine, une hausse qui dépasse 20 % en Corse-du-Sud, dans les Alpes-Maritimes et en Haute-Savoie, des départements où l'activité économique a fortement ralenti en 2020. Dans ces départements, la hausse du nombre de bénéficiaires a fortement accéléré entre juin 2020 et novembre 2020, à la différence du niveau national.

Un impact dans les territoires différent de 2008

Alors que la crise de 2008 avait d'abord affecté l'industrie, celle du premier semestre 2020 impacte davantage les services et quelques secteurs industriels dont l'activité dépend d'échanges internationaux ou de la mobilité des personnes. L'impact a été fort pour les départements touristiques, quelques départements industriels et les départements les plus tertiaires comme Paris. À l'inverse, les départements plus ruraux ou orientés vers l'industrie agroalimentaire ont été moins exposés. Dans

► 11. Évolution de l'emploi salarié au 2^e trimestre 2020



ces départements, les revenus des ménages ont aussi été mieux préservés du fait de la présence plus marquée des retraités. Les handicaps d'hier, comme le vieillissement de la population ou la faible densité de peuplement, ont paradoxalement amorti les effets de la crise du printemps 2020.

Dans la durée, l'impact de la crise actuelle dans les territoires dépendra de la persistance des différentes mesures de restriction, puis de la vitesse de la reprise, notamment dans certains secteurs spécifiques comme le tourisme, surtout pour les territoires dépendant de la clientèle internationale, ou l'aéronautique.

► 3. Second semestre 2020 : une activité toujours perturbée par la crise sanitaire

Au début de l'été 2020, l'activité économique continue le rattrapage entamé lors du déconfinement progressif de mai et de juin. En juillet, le volume d'heures rémunérées est inférieur de 7 % au volume de 2019, après - 33 % en avril, - 22 % en mai et - 10 % en juin. L'amélioration se poursuit en août et en septembre. Au total, le déficit d'activité se situe à - 5 % sur l'ensemble du 3^e trimestre 2020 comparé au 3^e trimestre 2019.

Cette tendance au « retour à la normale » est toutefois inégale selon les secteurs. En particulier, dans les services, l'activité est pénalisée par les mesures sanitaires visant à limiter le brassage de la population comme le transport de voyageurs, l'hébergement-restauration, les activités culturelles et les services aux ménages.

Au 3^e trimestre, l'hôtellerie-restauration pèse sur le « retour à la normale »

Dans l'hébergement-restauration, le volume d'heures rémunérées au 3^e trimestre 2020 est inférieur de 20 % à celui du 3^e trimestre 2019. Ce secteur a pâti pendant l'été de la défection des touristes étrangers, de l'annulation de gros événements puis, en septembre surtout, de la forte baisse du tourisme d'affaires avec le développement du travail à distance. Ce déficit d'activité est très marqué à Paris, haut lieu du tourisme international et du tourisme d'affaires, ainsi qu'en Seine-et-Marne où se situe le complexe de loisirs de Disneyland Paris. Il est aussi très fort en Guyane, en Guadeloupe et en Haute-Corse, avec la baisse du trafic aérien et donc de la fréquentation touristique, ainsi que dans les Hautes-Pyrénées, avec les annulations de pèlerinages à Lourdes, et dans les Alpes Maritimes. Dans la plupart de ces départements, le recul est également plus marqué qu'ailleurs dans le « commerce et réparation automobile » ainsi que dans le transport-entreposage et les industries agroalimentaires. Au total, dans ces départements l'activité est en baisse de 10 % au moins par rapport à 2019.

À l'inverse, l'activité revient presque à la « normale », avec un déficit de l'ordre de 2 ou 3 % atteint au 3^e trimestre dans les départements de l'ouest et du nord de la France où l'activité dans l'hôtellerie-restauration et dans les secteurs qui lui sont liés résiste mieux. C'est le cas des Côtes-d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine ou de la Manche. C'est aussi le cas d'autres départements très touristiques comme les Landes, la Vendée ou la Charente-Maritime, moins orientés vers une clientèle internationale et qui ont bénéficié d'une nouvelle clientèle résidente pendant l'été.

Dans la construction, au 3^e trimestre, le niveau d'activité est proche de celui de 2019. Il le dépasse même dans plusieurs départements de l'Ouest dynamiques démographiquement ou en région parisienne avec les travaux du Grand Paris Express.

Au 4^e trimestre, un moindre impact du deuxième confinement

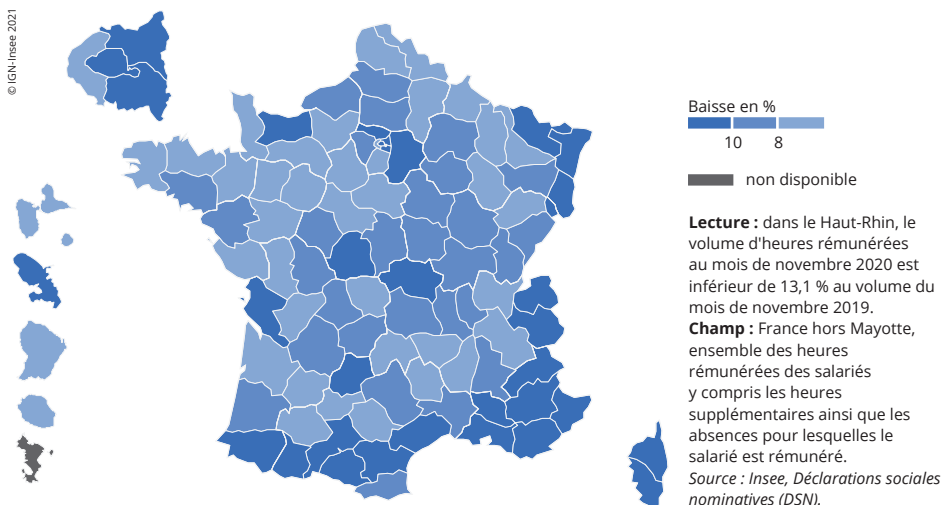
Fin 2020, le renforcement des mesures de restrictions en octobre puis le confinement instauré en novembre entraîne un nouveau recul de l'activité, moins important cependant que lors du premier confinement. Le volume d'heures rémunérées baisse de 10 % en novembre 2020 par rapport à novembre 2019, contre - 33 % en avril 2020 par rapport à avril 2019 ► **figure a**. Certaines activités, à l'arrêt lors du premier confinement, se poursuivent presque normalement, comme l'industrie et la construction. Le ralentissement est plus marqué dans le commerce (- 13 %), bien loin cependant des - 36 % enregistrés en avril 2020. L'élargissement des autorisations d'ouverture des établissements au public, le développement de la vente à distance et les dispositifs de « *click and collect* » (clicqué-retiré) permettent en effet de préserver une partie de l'activité. En revanche, la fermeture obligatoire des bars et restaurants, et celle des lieux de sports et de culture frappent de plein fouet l'hébergement-restauration et les services aux ménages : en novembre 2020, le déficit d'activité y atteint respectivement 61 % et 34 % par rapport à novembre 2019.

Au 4^e trimestre 2020, le volume d'heures rémunérées est inférieur de 7 % par rapport au 4^e trimestre 2019 ► **figure b**. Ce ralentissement de fin d'année affecte toujours particulièrement Paris (- 15 %) où se concentrent de nombreux lieux culturels et de loisirs, ainsi que les départements touristiques

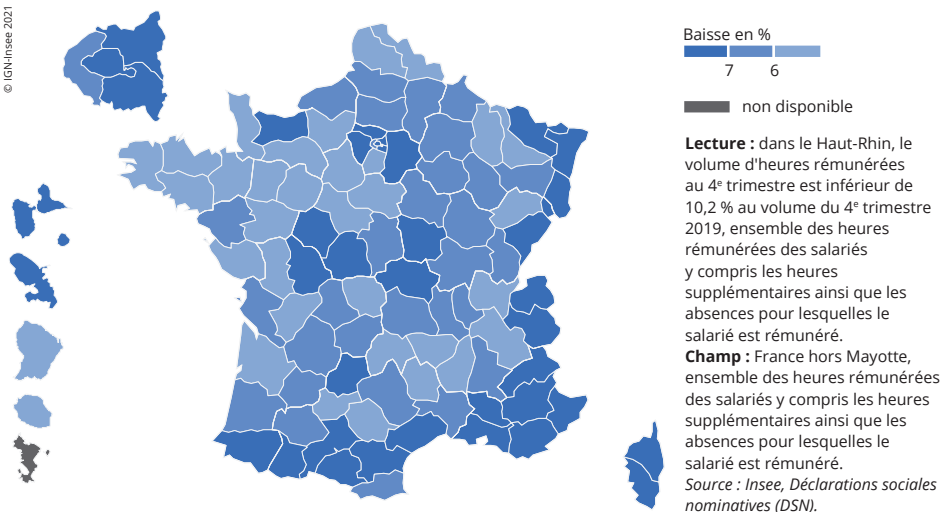
► 3. Second semestre 2020 : une activité toujours perturbée par la crise sanitaire (suite)

dont la saison hivernale est compromise, comme la Savoie, la Haute-Savoie, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Pyrénées ainsi que les départements corses. L'activité ralentit également sensiblement dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin du fait de l'annulation des marchés de Noël, tandis que les départements de la façade atlantique restent davantage préservés.

a. Évolution des heures rémunérées en novembre 2020 par rapport à novembre 2019



b. Évolution des heures rémunérées au 4^e trimestre 2020 par rapport au 4^e trimestre 2019



Auteurs :

Christine Charton (Insee),
Éric Durieux (Insee)

► Définition

Les **activités présentielle**s sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

► Pour en savoir plus

- Notes et points de conjoncture nationaux.
- Notes de conjoncture régionale.
- Les tableaux de bord de la conjoncture.
- **Firlej A., Pawlowski É.**, « Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires », *Insee Première* n° 1850, avril 2021
- **Givord P., Silhol J.**, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.
- **Canonero B., Gidrol J.-C., Mainguené A.**, « La fréquentation touristique se dégrade en septembre, après avoir repris quelques couleurs en juillet-août », *Insee Focus* n° 215, novembre 2020.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020
- **Albouy V., Legleye S.**, « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus* n° 197, juin 2020.
- **Galiana L. et al.**, « Retour partiel des mouvements de population avec le déconfinement », *Insee Analyses* n° 54, juillet 2020.
- **Le Fillâtre C., Martin J.-P., Koubi D.**, « Crise sanitaire : plus durement touchée pendant le confinement, l'économie francilienne se redresse ensuite moins vite qu'à l'échelle nationale », *Insee Analyses Île-de-France* n° 121, octobre 2020.
- **Eblé S.**, « 563 500 salariés, non-salariés et intérimaires travaillent dans des secteurs très fortement impactés par la crise sanitaire », *Insee Flash Hauts-de-France* n° 98, juillet 2020.
- « Les conséquences économiques de la crise sanitaire dans les Outre-mer », *Note Cerom*, mars 2021.
- **Rouaud P., Sanzeri O., Belle R.**, « Les employeurs face à la crise sanitaire : arrêt des embauches et recours à l'activité partielle », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 85, juillet 2020.